

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 782

23 mars 2012

SOMMAIRE

aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l.	37524	Geovia Logistics S.A.	37512
aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l.	37497	Groupe Socota Industries	37523
aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.	37495	Hoani S.à r.l.	37533
Aldemanuce Sàrl	37509	Inzag II S.à r.l.	37524
Alliance D. & D. S.A.	37499	JPOne	37522
Avolon Investments S.à r.l.	37523	Klépierre Luxembourg S.A.	37501
B2B Group S.A.	37535	Liam Holding S.A.	37517
BTD Investment Holding S.A.	37524	Little Fashion Club S. à r.l.	37513
Buongiorno S.à r.l.	37532	LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l.	37504
Café Um Moart S.à r.l.	37525	LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. ..	37502
Casa Nuova S.à r.l.	37500	Motor Oil Holdings S.A.	37501
Century	37526	Motorsport Investment Company S.A. ...	37490
CFdN S.A.	37526	Moustique II S.A.	37526
Chequer Finance 1 S.A.	37506	M.P.M S.à r.l.	37493
Chequer Finance 2 S.A.	37525	Oceanfront Hospitality S.à r.l.	37512
Citco C&T (Luxembourg) S.A.	37536	Ocra (Luxembourg) S.A.	37502
C & L Investments S.A.	37535	PBL Gateway Luxembourg Sàrl	37518
Coller Partners 506 Luxembourg	37503	PBL Luxembourg S.A.	37513
Crown Gateway Luxembourg S.à r.l.	37518	Porto Finance S.A.	37536
Daleima S.A.	37500	Sabi Participation S.A.	37536
D & A S.à r.l.	37498	Société du Parking des Martyrs S.A.	37499
Eagle Funding S.A.	37507	Stockard Investments S.à r.l.	37513
Euman Mind Invest S.A.	37511	SurveyMonkey Luxembourg Sarl	37517
Euro Crea	37514	United Projects S.A.	37502
Euro-Security S.A.	37514	Walser Privatbank Invest S.A.	37517
Fiduciaire HRT	37503	Waterfront Hospitality S.à r.l.	37518
Florentin Stratégies	37525	Westbrook Hospitality S.à r.l.	37524
G Co-Investment GP S.à r.l.	37533	Zap S.A.	37516
Generali Luxembourg	37495		

Motorsport Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.823.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreiundzwanzigsten Januar.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxembourg).

Ist erschienen:

- Die Gesellschaft Seven Investments S.A., Société Anonyme, mit Sitz zu L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 119.698.

hier vertreten durch Me Jean-Luc Schaus, avocat à la Cour, geschäftsansässig zu Luxemburg.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktieninhaber der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft (Société Anonyme) unter der Bezeichnung «Motorsport Investment Company S.A.» gegründet.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktieninhaber haben. Solange die Gesellschaft nur einen Aktieninhaber hat, kann diese durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden, welcher nicht Aktieninhaber zu sein braucht.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer. Der Tod, oder die Liquidation des Aktieninhabers lösen die Gesellschaft nicht auf. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Walferdange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede Adresse innerhalb Bereldanges verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle, der Finanzierung und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen, sowie der Investition in, des Kaufs und Verkaufs von sowie der Vermietung oder Verleasung von Motorfahrzeugen.

Sie kann ihre Gelder verwenden

- (a) zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung von Niederlassungen, Filialen, Agenturen,
- (b) zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Beteiligungen, Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft,
- (c) zur Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen,
- (d) zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Beteiligungen, Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie
- (e) zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder welche derselben Unternehmensgruppe angehören.

Sie kann alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie erlangen und durch Verkauf, Abtretung oder Tausch veräußern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, tätigen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000-€), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100.-€), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien bestehen oder durch Aktienzertifikaten für eine oder mehrere Aktien dargestellt werden.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf; die Wiederwahl ist zulässig. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden. Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktieninhaber ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktieninhaber sein müssen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni, um 16.00 Uhr, falls ein Einberufungsschreiben nicht anders verfügt.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktieninhaber hat das Recht selbst zu wählen oder einen Vertreter zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktieninhaber sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Für den Fall, dass es nur einen Aktieninhaber gibt, übt dieser sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlung entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktieninhaber, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens in einem Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

Art. 16. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2013.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG (7.750,-€) EURO eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG (7.750,-€) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr achthundertfünfundvierzig Euro (845,-€).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zweiter Beschluß

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Herr Christian DROOP, Rechtsanwalt, geboren am 10. Mai 1964 wohnhaft zu Aarstrasse 39, D-65623 Hahnstaetten.

Zum Kommissar wird ernannt:

- Frau Heidrun HANS, Kauffrau, wohnhaft zu D-65623 Hahnstaetten, Aarstrasse 39.

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: SCHAUS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITIPN CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012021517/162.

(120027415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

M.P.M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 6, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 166.830.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trois février.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Patrice GOUX, gérant de sociétés, demeurant à L-2434 Senningerberg, 6, rue des Résidences.
- 2.- Madame Malika LOPEZ, épouse GOUX, gérante de sociétés, demeurant à L-2434 Senningerberg, 6, rue des Résidences.
- 3.- Mademoiselle Maeva GOUX, étudiante, demeurant à F-83400 Hyères, 313, Chemin des Nartettes.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "M.P.M S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'import-export de toute marchandise liée à l'ameublement, au bien être et à la cosmétologie.

Elle a aussi pour objet, l'étude et le projet de décoration d'intérieur.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Patrice GOUX, gérant de sociétés, demeurant à L-2434 Senningerberg, 6, rue des Résidences, trente-cinq parts sociales	35
2.- Madame Malika LOPEZ, épouse GOUX, gérante de sociétés, demeurant à L-2434 Senningerberg, 6, rue des Résidences, trente-cinq parts sociales	35
3.- Mademoiselle Maeva GOUX, étudiante, demeurant à F-83400 Hyères, 313, Chemin des Nartettes, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption,

la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2434 Senningerberg, 6, rue des Résidences.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Patrice GOUX, gérant de sociétés, demeurant à L-2434 Senningerberg, 6, rue des Résidences.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GOUX, M. LOPEZ, M. GOUX, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 février 2012. Relation: ECH/2012/231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021509/116.

(120027595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 490.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021341/11.

(120027442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Generali Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.407.

L'an deux-mil douze, le huit février.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") de l'associé unique de GENERALI LUXEMBOURG, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 226 du 26 janvier 2012 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.407 (la "Société"), et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Me Arnaud Fostier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Jean-Paul Schmit, salarié, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Scrutateur") (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le bureau, ci-après le "Bureau").

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que les cinq millions d'actions sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société de 5.000.000,- euros sont dûment

représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut prendre les résolutions sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

Ladite liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société dont la valeur actuelle est de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, d'un montant de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-), afin d'obtenir un capital social d'un montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-), représenté par quarante millions (40.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

2. Acceptation de la souscription de trente-cinq millions (35.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, de la Société par un apport en numéraire de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-).

3. Emission de trente-cinq millions (35.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale afin d'élever le nombre total à quarante millions (40.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3) ci-dessus.

5. Divers.

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-), par l'émission de trente-cinq millions (35.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution Souscription - Paiement

L'associé unique, dûment représenté, déclare souscrire à l'intégralité des actions nouvellement émises pour un montant de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-) et les libère intégralement en espèces.

Preuve du paiement des nouvelles actions a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre trente-cinq millions (35.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes, de sorte de porter le nombre total d'actions à quarante millions (40.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-), divisé en quarante millions (40.000.000) d'actions sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale".

Estimation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16:45 heures.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: LAC/2012/6698. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021938/80.

(120027688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.267.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Generalversammlung“) der aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde vom 11. Dezember 2009, aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 196 vom 29.01.2010, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 150.267 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Mario Warny, Geschäftsführer, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Kai Braun, Prokurist, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Miriam Schwarz, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Gesellschafter beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Gesellschaftern bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Sekretärin, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Gesellschafter erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung von Absatz 1 des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 5, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 5. The Company's share capital is set at three hundred twenty thousand EUR (EUR 320,000.-) represented by three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Bisheriger Artikel 5, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertzwanzigtausend Euro (EUR 320.000,-), aufgeteilt in dreitausend zweihundert (3.200) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Alleingesellschafter, aeris CAPITAL Holding GmbH, beschließt das Gesellschaftskapital um dreihundertsiebentausend fünfhundert Euro (EUR 307.500,-), von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf dreihundertzwanzig-

tausend Euro (EUR 320.000,-), durch die Ausgabe von dreitausendfünfundsiebzig (3.075) neuen Anteilen, zu erhöhen und verzichtet auf ein etwaiges Vorkaufsrecht.

Die dreitausendfünfundsiebzig (3.075) neu ausgegebenen Anteile werden in voller Höhe von der BARDEEN Management Company S.A. handelnd für den Spezialfonds BARDEEN, mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg,

welche hier vertreten ist durch Herrn Mario Warny, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gezeichnet und voll eingezahlt, sodass die Summe von dreihundertsiebentausend fünfhundert Euro (EUR 307.500,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Die vorbezeichnete Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die Zeichnung der Anteile stellt sich demnach aktuell wie folgt dar:

Die dreitausendzweihundert (3.200) Anteile sind wie folgt gezeichnet:

aeris CAPITAL Holding GmbH einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
BARDEEN Management Company S.A. handelnd für den Spezialfonds BARDEEN	
dreitausendfünfundsiebzig	<u>3.075</u>
Gesamtes Gesellschaftskapital: Dreitausend zweihundert	<u>3.200</u>

Als Folge des Vorgenannten, beschließt die Generalversammlung Absatz 1 des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 5. The Company's share capital is set at three hundred twenty thousand EUR (EUR 320,000.-) represented by three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertzwanzigtausend Euro (EUR 320.000,-), aufgeteilt in dreitausend zweihundert (3.200) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Kostenabschätzung

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 2.500.-.

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. WARNY, K. BRAUN, M. SCHWARZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5768. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. Februar 2012.

Référence de publication: 2012021339/86.

(120027326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

D & A S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 1A, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 138.541.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2012 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 26 janvier 2012, la cession de 49 parts sociales détenues par Madame DRAGULELE Penelopa Andreea, domiciliée 1A, rue Aloyse Kayser à L-4169 ESCH/ALZETTE, à Monsieur MONET Philippe, demeurant professionnellement 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 26 janvier 2012, la cession de 51 parts sociales détenues par Monsieur PULLI Domenico, domicilié 1A, rue Aloyse Kayser à L-4169 ESCH/ALZETTE, à Monsieur MONET Philippe, prédit, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 26 janvier 2012, la démission de Madame DRAGULELE Penelopa Andreea, précitée, en tant que gérante administrative.

- d'accepter, à compter du 26 janvier 2012, la démission de Monsieur WALERS Alphonse, demeurant 50, rue du Nord à L-4260 ESCH/ALZETTE, en tant que gérant technique pour l'activité de l'agence immobilière.

- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 février 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012021856/22.

(120027655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Société du Parking des Martyrs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 18.076.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19.12.2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité de confier le mandat de réviseur des comptes annuels de l'année 2011 à RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en remplacement de Monsieur Gustave Mootz, dont le mandat de commissaire a pris fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16.05.2011.

- L'assemblée Générale Extraordinaire nomme à l'unanimité la société SEPARC, SOCIETE D'ETUDES, DE PARTICIPATIONS ET DE CONSEILS S.à r.l., 24B, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Pierre MOLE, demeurant professionnellement L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MOLE, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à SEPARC, SOCIETE D'ETUDES, DE PARTICIPATIONS ET DE CONSEILS S.à r.l., 24B, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Pierre Molé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey en remplacement de la société Setec Copark.

SEPARC, SOCIETE D'ETUDES, DE PARTICIPATIONS ET DE CONSEILS S.à r.l reprend le mandat d'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2012022161/26.

(120027817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Alliance D. & D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.600.

L'an deux mille douze, le neuf janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLIANCE D. & D. S.A., avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 123.600,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 399 du 19 mars 2007

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2945 du 11 décembre 2008.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Oktay DENIZ, administrateur-délégué, demeurant à Bouzonville, 60, rue de la République.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bilal YILDIRIM, administrateur-délégué, demeurant à Vaudreching, 9, rue des Près.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Bilal YILDIRIM, administrateur-délégué, demeurant à Vaudreching, 9, rue des Près.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE

ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de son adresse actuelle à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

Modification afférente de l'article 2 des statuts.

2) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

Suite à cette décision, la première phrase de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège social de la société est établi à Bergem.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Deniz, Yildirim, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2012. Relation: EAC/2012/607. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012021354/48.

(120027480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Daleima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 42.508.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012021863/14.

(120028142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Casa Nuova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 154.698.

L'an deux mille douze.

Le treize janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Linda Wanda Marie JASNIAK, employée privée, née à Esch/Alzette, le 09 juillet 1981,

demeurant à L-4609 Niederkorn, 32, rue des Lignes

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée CASA NUOVA S.à.r.l. avec siège social à L-5627 Mondorf-les-bains, 13, avenue Lou Hemmer

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.698,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2003 du 25 septembre 2010,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 02 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2214 du 19 octobre 2010,

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

La comparante prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-5627 Mondorf-les-bains, 13, avenue Lou Hemmer, à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Soleuvre.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jasniak, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2012. Relation: EAC/2012/754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012021385/33.

(120027482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire

En date du 14 février 2012, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de la Société de Monsieur Ioannis V. VARDINOYANNIS, Monsieur Vardis J. VARDINOYANNIS et Monsieur Petros TZANNETAKIS ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de la Société de Monsieur Vardis J. VARDINOYANNIS et ce avec effet rétroactif au 31 mai 2011.

L'assemblée générale a également renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de MOORE STEPHENS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2012 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B42.365 et ce avec effet rétroactif au 31 mai 2011.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale délibérant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012022065/21.

(120027832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Klépierre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012021487/10.

(120027374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Ocra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.274.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 16 février 2012 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Mr. Paul Worth en tant qu'administrateur de la société.
2. L'Assemblée confirme la démission de Mr. Francis Hoogewerf en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.
3. L'Assemblée confirme la nomination de Mr. Joao Luis Da Fonseca Ferreira, né le 21 mai 1980 à C Se Nova Coimbra, Portugal, avec adresse professionnelle à 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société. jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2016
4. L'Assemblée confirme la nomination de Mr. Richard Maurice Dixon, né le 9 mars 1958 à Halifax, Royaume-Uni, résidant à Mount Auldyn House, Ramsey, Ile de Man, IM83PF, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2016.
5. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr. Brian Monk, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.
6. L'Assemblée confirme la démission de Moore Stephens S.A.R.L. en tant que commissaire aux comptes de la société.
7. L'Assemblée confirme la nomination de Mr. Richard Glen Frank Turner, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle à 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2016.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2012.

*Pour HOOGEWERF & CIE**Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2012023180/27.

(120029906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.850.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021503/10.

(120027353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

United Projects S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 32.293.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 février 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Guy HORNICK et Thierry FLEMING n'ont pas été renouvelés.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2012

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012022813/28.

(120028695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Coller Partners 506 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 775.692,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.179.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société le 15 février 2012

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, en tant que gérante de la Société, a été acceptée avec effet au 15 février 2012.

2. Madame Martine Grün, née le 19 mars 1975 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 15 février 2012 pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Coller Partners 506 Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2012021812/16.

(120027891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Fiduciaire HRT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.213.

L'an deux mille douze.

Le treize janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Pierre Hoffmann, expert comptable, réviseur d'entreprises, demeurant au 16, rue des Templiers, L-7343 Steinsel,

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE HRT, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.213,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C numéro 900 du 16 mai 2007.

dont le capital social est de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,-), représenté par CENT VINGT-SIX (126) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

L'objet social est modifié, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de commissariat aux comptes, d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités, y compris toutes opérations mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert comptable, fiscal, ou à celle de conseiller économique et financier et de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hoffmann, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2012. Relation: EAC/2012/755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012021444/36.

(120027483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.646.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 26 January 2012,

AND

Shining Nova 5 Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 26 January 2012,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 of 22 October 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux dated 25 January 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,646,750.- (one million six hundred forty-six thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 375.- (three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,646,375.- (one million six hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 3 (three) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,646,750.- (one million six hundred forty-six thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,173 (thirteen thousand one hundred seventy-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 375.- (three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,646,375.- (one million six hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 13,170 (thirteen thousand

one hundred seventy) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 3 (three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 375 (three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 13,170 (thirteen thousand one hundred seventy) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,646,375.- (one million six hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 13,170 (thirteen thousand one hundred seventy) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 janvier 2012,

ET

Shining Nova 5 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 26 janvier 2012,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 du 22 octobre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Cosita Delvaux du 25 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société pour le faire passer de son montant actuel de EUR 1.646.750,- (un million six cent quarante-six mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 1.646.375 (un million six cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros) par le biais d'une réduction d'un montant de EUR 375,- (trois cent soixante-quinze

euros) par voie d'annulation de 3 (trois) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.646.750,- (un million six cent quarante-six mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.173 (treize mille cent soixante-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 1.646.375,- (un million six cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 13.170 (treize mille cent soixante-dix) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 375,- (trois cent soixante-quinze euros), par voie d'annulation de 3 (trois) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 375,- (trois cent soixante-quinze euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.170 (treize mille cent soixante-dix) parts sociales ordinaires et Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.646.375,- (un million six cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 13.170 (treize mille cent soixante-dix) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4831. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021501/148.

(120027356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Chequer Finance 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.640.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat de:

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012021840/18.

(120027894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Eagle Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.915.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "EAGLE FUNDING S.A.", a société anonyme, having its registered office in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on the 21st of April 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 30th of June, 2006, number 1264.

The meeting was opened by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr. Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B),

The meeting elected as scrutineer Mrs. Caroline COZIER, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the members of the Board of directors.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, that all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, the totality of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The general meeting decides to appoint PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 127 972, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The general meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EAGLE FUNDING S.A.", avec siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée constituée suivant acte notarié en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1264 du 30 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline COZIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux membres du conseil d'administration.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 127.972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. COZIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/457. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021415/119.

(120027579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Aldemanuce Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 166.817.

— STATUTS

L'an deux mille douze,

Le deux février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- «ALDEMANUCE LIMITED», société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Gibro House, 4, Giro's Passage, immatriculée au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 105944,

représentée par Maître Edouard BUBENICEK, avocat, demeurant à L-5626 Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1^{er} février 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur David DE BRUYN, employé privé, né à Oudergem (Belgique), le 9 février 1954, demeurant à B-3070 Kortenberg, Kapellestraat 1,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet ce qui suit:

a) L'édition, l'impression et le conseil en relations publiques et communications pluri-média, et en particulier le conseil stratégique en communication et le conseil éditorial;

b) La conception, la création, la fabrication et le négoce de tout produit ou contenu rédactionnel, graphique, photographique, multimédia, audiovisuel, internet ou tout autre support, destiné à la presse, l'édition, la publicité et la communication;

c) L'édition et/ou la commercialisation de publications, périodiques ou non, et de tous supports d'information et de communication, notamment mais sans limite de support, multimédia, audiovisuels et internet;

d) Les relations presse;

e) La régie publicitaire quel qu'en soit le support, la réalisation de toutes opérations de marketing, l'achat et la revente d'espaces publicitaires sur tous médias, la production et la commercialisation d'objets promotionnels, la création, la gestion et l'exploitation de fichiers permettant une communication directe.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder toutes hypothèque, emprunter, avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

La société pourra encore avoir pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ALDEMANUCE SARL" société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- «ALDEMANUCE LIMITED», prénommée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- Monsieur David DE BRUYN, prénommé, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille douze.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - «ALDEMANUCE LIMITED», prénommée, gérante administrative,
 - Monsieur David DE BRUYN, prénommé, gérant technique.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes des deux gérants.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Bubenicek, D. De Bruyn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 février 2012. Relation: LAC / 2012 / 5471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021353/111.

(120027323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Euman Mind Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 10, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 86.378.

— DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trois février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Madame Margareta HÖLKE, administrateur de société, demeurant à SE-11425 Stockholm, Rådmanngatan 9.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme EUMAN MIND INVEST S.A., avec siège social à L-1117 Luxembourg, 10, rue Albert I^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.378 (NIN 2002 2205 375), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 12 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 402 du 23 février 2006.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante déclare expressément que la société EUMAN MIND INVEST S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société EUMAN MIND INVEST S.A.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société EUMAN MIND INVEST S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-1117 Luxembourg, 10, rue Albert I^{er} ;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. HÖLKE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 février 2012. Relation: ECH/2012/227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021432/47.

(120027712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Oceanfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 317.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.958.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012021537/11.

(120027471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Geovia Logistics S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.532.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

2. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

3. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, (Allemagne), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet à la date de l'Assemblée générale.

4. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Stephen Lawrence, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet à la date de l'Assemblée générale.

5. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Pii Ketvel, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet au avec effet à la date de l'Assemblée générale.

6. L'assemblée générale extraordinaire a décidé nommer Monsieur Bernd Janietz, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 avec effet au avec effet à la date de l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012021654/36.

(120027322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.616.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021551/10.

(120027551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Stockard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 600.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.731.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012021575/11.

(120027524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Little Fashion Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 13, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 144.298.

Assemblée générale extraordinaire du 15/02/2012

L'an deux mille douze, le quinze février

A Luxembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Monsieur David VERONA, gérant administratif de la Société, né le 26 août 1957 à Luxembourg, demeurant à L-7312 Steinsel, 23, Rue des Champs, cède toutes ses parts (30 parts sociales) à Madame Pia HAAN, détenteur de 30 parts sociales.

2) Monsieur David VERONA, précité, démissionne de ses qualités de gérant administratif.

3) Suite à cette démission du point 2), Madame Pia HAAN, gérant technique de la Société, épouse de Monsieur David VERONA, née le 23 septembre 1956 à Luxembourg, demeurant à L-7312 Steinsel, 23, Rue des Champs est le gérant unique de la Société.

4) Monsieur Luc Federspiel, agent commercial, né le 26 avril 1981 à Luxembourg, demeurant à L-7312 Steinsel, cède toutes ses parts (20 parts sociales) à Madame Pia HAAN, détenteur de 30 parts sociales.

5) L'Agence Immobilière ISK S. à r.l., société à responsabilité de droit luxembourgeois avec siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, RCS Luxembourg B numéro 120.468, ici représentée par son gérant unique Monsieur David Verona, cède toutes ses parts (20 parts sociales) à Madame Pia HAAN, détenteur de 30 parts sociales.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Redigé en cinq exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le cinquième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Agence Immobilière ISK S.à.r.l.
Représenté par M. David VERONA
Gérant
Pia HAAN / David VERONA / Luc Federspiel

Référence de publication: 2012023488/33.

(120030344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

**Euro Crea, Société Anonyme,
(anc. Euro-Security S.A.).**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 63.123.

L'an deux mil onze, le huit novembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme EURO-SECURITY S.A., ayant son siège à L-7268 Bérelange, 23, cité Aline Mayrisch, inscrite au RCSL sous le numéro B 63.123, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 19 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 346 du 14 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 17 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 212 du 7 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc-Henri CHALON, employé, demeurant à B-Woluwé-Saint-Lambert, qui désigne comme secrétaire Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marjorie HUET, clerc de notaire, demeurant F-Entrange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les MILLE (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Adaptation de divers articles des statuts, suite à la loi du 25 août 2006.
- 2.- Changement de la dénomination sociale et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 4.- Révocation des administrateurs et de l'administrateur-délégué.
- 5.- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 6.- Décharge à donner au commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité de la loi du 25 août 2006, l'assemblée décide d'adapter les statuts comme suit:

*** Art. 1^{er}.**

- il est inséré un second paragraphe comme suit:

«La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.»

- à la fin de l'ancien troisième paragraphe et à la fin du dernier paragraphe, les mots «ou de l'associé unique» sont ajoutés.

*** Art. 4.**

- au début du premier paragraphe sont ajoutés les mots suivants: «En cas de pluralité d'associés».

- il est ajouté un troisième paragraphe comme suit:

«Lorsque la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.»

*** Art. 5.**

- au cinquième paragraphe les mots «est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et» sont supprimés.

- à la fin du sixième paragraphe, sont ajoutés les mots «ou encore par la signature de l'administrateur unique».

- à la fin de l'article, sont ajoutés les paragraphes suivants:

«Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.»

*** Art. 7.** Suppression de la deuxième phrase.

*** Art. 10.** il est ajouté deux paragraphes comme suit:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale «EURO CREA».

En conséquence le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de EURO CREA.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social.

En conséquence, l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet:

1.- le marketing commercial savoir:

- a) préparation d'implémentation de nouveaux produits
 - compréhension de la marque
- b) étude de marché
 - étude client
- c) plan de communication
 - «above the line and below»
 - développement de médias cibles en fonction des besoins du client
 - étude de segmentation
 - profilage de client
- d) suivi «post launch»
 - tableau de bord
 - indicateur performance
 - stratégie «post launch»

2.- le marketing social savoir:

- a) allocations de fonds de solidarité de fournisseurs pour des œuvres sociales
- b) gestion du suivi administratif des œuvres
- c) détermination des projets
- d) présentation de projets
- e) intégration au sein d'une communication «360 °» de la marque
- f) enquête client
- g) étude de marché
- h) magasin social/gestion de stock et vente.

La société peut également exercer un mandat de gérant ou d'administrateur dans d'autres sociétés. Elle peut se porter caution et constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou constituant pour elle une source ou un débouché.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'ensemble du conseil d'administration et par voie de conséquence l'administrateur délégué et leur donne décharge pour leur mission jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme pour une durée de six ans les administrateurs suivants:

1.- Monsieur Marc-Henri CHALON, employé, demeurant à B-1200 Woluwé-Saint-lambert, 13, avenue de l'Aquilon, boîte 10.

2.- La société de personnes à responsabilité limitée de droit belge DNA MARKETING sprl, ayant son siège à B-1200 Woluwé-Saint-lambert, 13, avenue de l'Aquilon, boîte 10.

Avec comme représentant permanent: Monsieur Marc-Henri CHALON, préqualifié.

3.- Madame Marie DELMELLE, femme au foyer, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, Rollebaan, 27.

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge au commissaire aux comptes pour sa mission jusqu'à ce jour, le révoque et nomme comme nouveau commissaire, la société AREND & PARTNERS S.à r.l., ayant son siège à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, pour une durée d'un an.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Chalon, Noël, Huet, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2011. Relation: MER/2011/2317. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Mersch, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021433/128.

(120027474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Zap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 124.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, extraordinairement en date du 22 décembre 2011 à 12.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Alex SCHEECK de son poste d'administrateur.

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat Monsieur Hubert SCHUMACHER de son poste d'administrateur.

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Patric DE WAHA, administrateur et administrateur-délégué né à Luxembourg, le 04.08.1979, demeurant à L – 2210 Luxembourg, 42, Boulevard Napoléon 1^{er}

Patrick Joseph Albert HANSEN, administrateur, né à Luxembourg le 26.10.1972, demeurant à L – 8077 Bertrange, 200, route de Luxembourg. Monsieur HANSEN est nommé comme président du conseil d'administration

Jean-Marc KIEFFER, administrateur, né à Luxembourg le 27.08.1972, demeurant à L – 8028 Strassen, 1, Rue Mathias Goergen

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017:

Monsieur Marc NEUEN, né à Luxembourg (L) le 16.05.1972, demeurant professionnellement à L – 4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.937 est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012022842/28.

(120028682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

SurveyMonkey Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.472.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.350.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2012.

Référence de publication: 2012021578/11.

(120027553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Walser Privatbank Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021619/9.

(120027463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Liam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.184.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2012

1. M. Marcel Genadry, né le 18 janvier 1956 à Beyrouth, demeurant rue Général Lotz, 103/20, B-1180 Uccle, M. Emmanuel Cukrowicz, né le 21/11/1971 à Anvers, demeurant Avenue du Gui, 40, B-1180 Bruxelles, M. Dirk Verduyssen, né le 23/03/1961 à Sint Niklaas, demeurant Beauvoislaan, 50, B-2920 Kalmthout et M. Walter Symons, né le 14/01/1954 à Gent, demeurant 2, t'Leeghoek, B-9770 Kruishoutem sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

2. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour LIAM HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012022617/23.

(120028972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Waterfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 317.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.421.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012021622/11.

(120027428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

**Crown Gateway Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PBL Gateway Luxembourg Sàrl).**

Capital social: EUR 4.590.144,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.246.

In the year two thousand and twelve on the ninth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, civil-law notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Crown (Cyprus) Pty. Limited (formerly Crown (Cyprus) Limited), an Australian proprietary company limited by shares with its registered office at Crown Towers, Level 3, 8 Whiteman Street, Southbank, Victoria 3006, Australia, registered with the Australian Securities & Investments Commission with Australian Company Number (ACN) 150 944 933, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Me. Elodie Duchêne, attorney-at-law, having her professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal given in February 9th, 2012.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Sole Shareholder is the current shareholder of Crown Gateway Luxembourg S.à r.l. (formerly PBL Gateway Luxembourg S.à r.l.), (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles De Gaulle, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register – the "RCSL") under number B 130.246, incorporated by a deed of Me Jacques Delvaux, civil-law notary residing in Luxembourg on 17 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 1970, dated 13 September 2007, page 94534.

The articles of association of the Company (the "Articles") were amended by:

* a deed of Me Jacques Delvaux, civil-law notary residing in Luxembourg, dated as of 16 November 2007, published in the Memorial C number 854 dated 8 April 2008 on the page number 40988;

* a deed of Me Jacques Delvaux, civil-law notary residing in Luxembourg, dated as of 21 March 2008, published in the Memorial C number 1213 dated 20 May 2008 on the page number 58178;

* a deed of Me Jacques Delvaux, civil-law notary residing in Luxembourg, dated as of 20 June 2008, published in the Memorial C number 1908 dated 4 August 2008 on the page number 91571;

* a deed of Me Jacques Delvaux, civil-law notary residing in Luxembourg, dated as of 27 October 2008, published in the Memorial C number 2919 dated 8 December 2008 on the page number 140086;

* a deed of Me Jacques Delvaux, civil-law notary residing in Luxembourg, dated as of 28 January 2009, published in the Memorial C number 660 dated 26 March 2009 on the page number 31647; and

* a deed of Me Francis Kessler, civil-law notary residing in Luxembourg, dated as of 24 October 2011, published in the Memorial C number 2691 dated 5 November 2011 on the page number 129127.

- That the Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Australia under the corporate form of a proprietary company limited by shares in Australia, without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal personality of the Company in Australia, and all this in conformity with Luxembourg and Australian laws (the "Seat Transfer") and, delegation of special powers;

2. Examination and approval of the interim financial statements of the Company dated 09 February 2012 (the "Interim Financial Statements");

3. Discharge to the directors (gérants); and

4. Miscellaneous.

- That the Sole Shareholder declares the following:

The purpose of this general shareholders' meeting is to approve the Seat Transfer of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Australia, and more specifically to Crown Towers, Level 3, 8 Whiteman Street, Southbank, Victoria 3006, Australia.

In order to perfect the Seat Transfer the cancellation procedures with the RCSL and the publication in the Memorial C will be accomplished upon confirmation of the registration of the Company with the competent Australian Securities & Investments Commission.

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly convened and may validly deliberate on all items of this agenda;

- That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken unanimously the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, RESOLVES to transfer the statutory registered office, the principal place of business, the central administration and the effective headquarters of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Australia, and more specifically to Crown Towers, Level 3, 8 Whiteman Street, Southbank, Victoria 3006, Australia with effect on the day on which the Company is registered by the Australian Securities & Investments Commission as a proprietary company limited by shares and as a consequence for the Company to adopt the Australian nationality and to be subject to Australian law. This change of nationality will not have the effect of changing the legal personality of the Company more specifically from a legal and a financial point of view, so that the nationality of the Company is changed from the Luxembourg to Australian nationality without the prior dissolution of the Company but in continuation of its legal personality in Australia.

The transfer of the statutory registered office, the principal place of business, the central administration and the effective headquarters of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Australia are subject to the suspensive condition of the Company's registration with the Australian Securities & Investments Commission.

The procedure for the deregistration of the Company in Luxembourg will be effected by the RCSL as soon as a statement attesting to the registration of the Company as a proprietary company limited by shares by the Australian Securities & Investments Commission is received by the undersigned notary.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, further RESOLVES to authorize:

- Any director (gérant) of the Company and/or Mrs. Christelle Ferry and/or Mr. Sjors van der Meer with offices at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, each on his or her sole signature, to present the fiscal declarations and in general to do anything necessary or appropriate in connection with the closing of the Luxembourg office of the Company; and/or

- any lawyer of OPF Partners, attorneys at law, with offices at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to (i) examine the Interim Financial Statements and (ii) adopt the Interim Financial Statements.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the current directors (gérants) of the Company in respect of the performance of their duties until now.

Declaration pro fisco

The Sole Shareholder RESOLVES that the transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Australia and the consequent change of nationality will have no effect on the legal personality of the Company other than that the legal personality of the Company will continue in Australia without the Company ceasing to exist at any time.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le neuf février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Crown (Cyprus) Pty. Limited (anciennement Crown (Cyprus) Limited), une société à responsabilité australienne avec son siège au Crown Towers, Level 3, 8 Whiteman Street, Southbank, Victoria 3006, Australie, enregistrée auprès de la Commission de Sécurité et d'Investissements Australienne sous le Numéro de Société Australien (ACN) 150 944 933, ci-après dénommé l'«Associé Unique»,

ici représentée par Me. Elodie Duchêne, Avocate à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé en date du 09 février 2012.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'Associé Unique est actuellement l'associé de Crown Gateway Luxembourg S.à r.l. (anciennement PBL Gateway Luxembourg S.à r.l.), (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles De Gaulle, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le «RCSL») sous le numéro B 130.246, constituée par un acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg le 17 juillet 2007, publié le 13 septembre 2007 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), sous le numéro 1970, page 94534.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par:

* un acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg le 16 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 854 en date du 8 avril 2008, page 40988;

* un acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg le 21 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1213 en date du 20 mai 2008, page 58178;

* un acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg le 20 Recueil des Sociétés et Associations numéro 1908 en date du 4 août 2008, page 91571;

* un acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg le 27 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2919 en date du 8 décembre 2008, page 140086;

* un acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg le 28 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 660 en date du 26 mars 2009, page 31647; et

* un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg le 24 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 2691 en date du 5 novembre 2011, page 129127.

- Que l'Associé Unique a décidé de délibérer sur les points suivantes de l'ordre du jour:

1. Transfert du siège social, siège de direction, centre des intérêts et administration centrale de la Société du Grand Duché de Luxembourg en Australie sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée en Australie, sans dissolution préalable de la Société mais avec une continuité de la personnalité juridique de la Société en Australie, et ceci en conformité avec les lois luxembourgeoises et australiennes (le «Transfert de Siège»);

2. Examen et approbation des comptes intérimaires de la Société en date du 09 février 2012 (les «Comptes Intérimaires»);

3. Décharge des gérants; et

4. Divers.

- Que l'Associé Unique déclare ce qui suit:

Le but de la présente assemblée générale de l'associé est d'approuver le Transfert de Siège de la Société du Grand Duché de Luxembourg vers l'Australie et plus spécialement au Crown Towers, Level 3, 8 Whiteman Street, Southbank, Victoria 3006, Australie.

Dans le but de parfaire le Transfert de Siège, les procédures d'annulation, de radiation au RCSL et la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sera accomplie dès confirmation de l'enregistrement de la Société auprès de la Commission Australienne de Sécurité et d'Investissements compétente.

- Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement convoquée et peut valablement délibérer sur chacun des points de cet ordre du jour;

- Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique a pris à l'unanimité les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

Première résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, DECIDE de transférer le siège social, principal centre des affaires, administration centrale et siège de direction de la Société du Grand Duché de Luxembourg vers l'Australie et plus spécialement au Crown Towers, Level 3, 8 Whiteman Street, Southbank, Victoria 3006, Australie avec effet au jour de l'enregistrement de la Société auprès de la Commission Australienne de Sécurité et d'Investissements comme société à responsabilité limitée et comme conséquence pour la Société d'avoir adoptée la nationalité australienne et d'être soumise à la loi australienne. Le changement de nationalité ne résultera pas en une rupture de la personnalité juridique de la Société, plus spécialement d'un point de vue juridique et financier, de telle façon que la nationalité de la Société soit modifiée de la nationalité luxembourgeoise en nationalité australienne sans dissolution préalable de la Société mais avec une continuation de sa personnalité juridique en Australie.

Le transfert du siège social, principal centre des affaires, administration centrale et siège de direction de la Société du Grand Duché de Luxembourg vers l'Australie est sujet à la condition suspensive de l'enregistrement de la Société auprès de la Commission de Sécurité et d'Investissements Australienne.

La procédure de déenregistrement de la Société à Luxembourg sera effectuée par le RCSL aussitôt qu'une déclaration attestant de l'enregistrement de la Société en tant que société à responsabilité limitée auprès de la Commission de Sécurité et d'Investissements Australienne sera reçue par le notaire instrumentant.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DECIDE par la suite d'autoriser:

- Tout gérant de la Société et/ou Mme Christelle Ferry et/ou Mr. Sjors van der Meer, chacun par sa seule signature, afin de présenter les déclarations fiscales et d'une manière générale pour faire tout ce qui pourrait se révéler nécessaire ou utile en rapport avec la fermeture du bureau luxembourgeois de la Société; et/ou

- tout avocat de OPF Partners, Avocats à la Cour, ayant ses bureaux au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg pour entreprendre tout ce qui est nécessaire afin de déenregistrer le Société des registres publics et à cette fin faire toute déclaration, signer tout contrat et/ou enregistrer et représenter la Société également devant les autorités publiques et de manière générale pour faire tout ce qui est nécessaire ou simplement opportun pour mettre en oeuvre ce mandat.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE (i) d'examiner les Comptes Intérimaires et (ii) d'adopter les Comptes Intérimaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accorder décharge aux gérants actuels de la Société en ce qui concerne l'accomplissement de leurs devoirs jusqu'à présent.

Déclaration pro fisco

L'Associé Unique DECIDE que le transfert du siège social, du siège de direction, du principal centre des affaires et de l'administration centrale de la Société du Grand Duché de Luxembourg vers l'Australie et le changement de nationalité qui en résulte n'aura aucun effet sur la personnalité juridique de la Société autre que le fait que la personnalité juridique de la Société se poursuivra en Australie sans que la Société n'ait jamais cessé d'exister.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: EAC/2012/2005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012021821/208.

(120027284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

JPOne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.536.

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

Monsieur Patrick Kuborn, administrateur de sociétés, né le 9 octobre 1964 à Uccle, Belgique, ayant son adresse à Chalet Marco Polo, 2B Chemin du Scex, 1936 Verbier, Suisse,

dûment représenté par Maître Ali Bouhrara, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2012; et

Monsieur Jacques Emsens, administrateur de sociétés, né le 8 août 1963 à Lommel, Belgique, ayant son adresse professionnelle à B-2018 Anvers, Plantin Moretuslei 1A,

dûment représenté par Maître Ali Bouhrara, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2012.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de JPOne, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.536, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 septembre 2010, numéro 1902 (la "Société").

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération à donner au liquidateur;
4. Divers.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les associés décident de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer comme liquidateur la société civile d'avocats sous forme de société privée à responsabilité limitée unipersonnelle Jean-Pierre Brusseleers, dont le siège social est situé avenue des Phalènes 26 à 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0457.682.523 représentée par son gérant M. Jean-Pierre Brusseleers (le "Liquidateur").

Troisième résolution

Les associés décident que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Les associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BOUHRARA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. LAC / 2012 / 3685. Reçu douze euros € 12,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012021484/69.

(120027588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Groupe Socota Industries, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.296.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 février 2012 a renouvelé le mandat de l'administrateur unique.

- Monsieur Salim ISMAIL, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra, Antsirabe, Madagascar, administrateur unique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 13 février 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Aloyse SCHERER aux fonctions de commissaire aux comptes de la société et a nommé en remplacement:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg n°B 113620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Pour GROUPE SOCOTA INDUSTRIES

Société anonyme

Référence de publication: 2012021949/19.

(120028036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021735/10.

(120027726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Westbrook Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 117.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.413.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012021623/11.

(120027397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 320.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 150.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021721/11.

(120027700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

BTD Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.985.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021802/10.

(120028087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Inzag II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 151.604.

Suite aux résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société en date du 4 juillet 2011, la décision suivante a été prise:

- Nomination du Gérant suivant en date du 4 juillet 2011:

Monsieur José Francisco Cadório Ferreira Lino, né le 4 juin 1950 à Salvaterra de Magos, Portugal avec adresse professionnelle au Rua Commandante Cousteau, Lt.4.07.02B, 5Dt., 1990-067 Lisbonne, Portugal en qualité de Gérant de la société.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Pedro Augusto de Jesus Ricco, Gérant;
- Monsieur Rui Manuel Fernandes Andrade, Gérant;
- Monsieur Ricardo Henrique Lanza Campolina, Gérant;
- Monsieur José Francisco Cadório Ferreira Lino, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Inzag II S.à r.l.
TMF Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012021986/22.

(120027812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Café Um Moart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 3, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 106.031.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 17/02/2012

L'assemblée est ouverte à 11 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur RODRIGUES MACHADO José Manuel agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Liste de présence:

Monsieur RODRIGUES MACHADO José Manuel

Madame PEREIRA SOUTO Lidia Maria

- Changement d'adresse du siège social de la société et approbation de la nouvelle adresse du siège social de la société Café Um Moart S.à r.l..

16, place du Marché

L-5555 Remich

- Cessions des Parts

Le président a validé et approuvé, que Monsieur RODRIGUES MACHADO José Manuel a cédé à Madame PEREIRA SOUTO Lidia Maria, 250 parts sociales, qu'il détenait dans la société

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés et signées par les personnes concernées en date du 17 février 2012 et par la gérance du représentant légal au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Café Um Moart S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts Sociales
Madame PEREIRA SOUTO Lidia Maria, demeurant à 65, rue de la Gare- L- 5540 Remich	500 parts
Total	500 parts

(500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 € chacune soit un capital de 12.500,00 €.)

Monsieur RODRIGUES MACHADO José Manuel / Madame RODRIGUES MACHADO Lidia Maria.

Référence de publication: 2012022979/28.

(120029623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Florentin Stratégies, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 103.043.

—
Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg le 24 octobre 2011

(Enregistré et déposé le 24.10.2011 – L110169194)

En nommant la société EWA Révision SA, ayant son siège au 45, avenue J.F. Kennedy, L- 9053 Ettelbruck, RCS Luxembourg Nr. B 38 937, au poste de Commissaire au comptes, l'assemblée lui confère également la mission spéciale de statuer sur les comptes des exercices 2009 et 2010.

Pour la société

U mandataire

Référence de publication: 2012021912/15.

(120027804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Chequer Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.641.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat de:

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012021841/18.

(120027893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

CFdN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 166.799.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2012

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012021838/13.

(120028175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Century, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.948.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012021808/11.

(120027604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Moustique II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.792.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“RADIANT FUND S.C.A. SICAV-FIS”, Société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable organised as a fonds d'investissement spécialisé, with registered office at 42, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by its general partner RADIANT FUND MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Christine RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 January 2012.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the under-signed notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of “MOUSTIQUE II S.A.”

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased by decision of the board of directors from its present amount up to ten million euro (EUR 10,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterrupted. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 10.00 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2012.
2. The first annual general meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "RADIANT FUND S.C.A. SICAV-FIS", above-mentioned.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at FOUR (4) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- Mr Fabio MASTROSIMONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2.- Mrs Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3.- Mr François MEUNIER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

4.- Mr Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Mr Fabio MASTROSIMONE has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

“AUDIT TRUST S.A.“, a «société anonyme», with registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

“RADIANT FUND S.C.A. SICAV-FIS”, Société en commandite par actions qualifiée de société d’investissement à capital variable organisée comme fonds d’investissement spécialisé, avec siège social au 42, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son general partner RADIANT FUND MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 30 janvier 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d’une société anonyme qu’il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «MOUSTIQUE II S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à dix millions d'euros (10.000.000.-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «RADIANT FUND S.C.A. SICAV-FIS», pré-qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31,000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

37532

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. - Monsieur Fabio MASTROSIMONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
2. - Madame Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
3. - Monsieur François MEUNIER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
4. - Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Monsieur Fabio MASTROSIMONE est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RACOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2012. Relation: EAC/2012/1630. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012021145/326.

(120026453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Buongiorno S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 147.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012021803/10.

(120028455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

G Co-Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.761.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 14 février 2012

Il résulte des résolutions des associés du 14 février 2012 que:

- Les associés ont accepté la démission d'Andreas Demmel, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 14 février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Séverine Michel

- Kees Jager

Gérants de catégorie B:

- Yann Bak

- Simon Barnes

Séverine Michel

Gérante de catégorie A

Référence de publication: 2012022299/24.

(120028098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Hoani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.831.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le trois février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Anne-Claire DELVAL, employée privée, épouse de Monsieur Bernard MOTRO, demeurant à L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés.

L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un cabinet de sophrologie ainsi que les prestations de services et le commerce d'objets liés à cette activité.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de HOANI S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bridel.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Anne-Claire DELVAL, employée privée, épouse de Monsieur Bernard MOTRO, demeurant à L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Anne-Claire DELVAL, employée privée, épouse de Monsieur Bernard MOTRO, née à Gennevilliers (France), le 26 octobre 1970, demeurant à L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. DELVAL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 février 2012. Relation: ECH/2012/230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021468/110.

(120027596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

B2B Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B2B GROUP S.A.

Référence de publication: 2012021804/10.

(120027585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

C & L Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.549.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C&L INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012021806/10.

(120028177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Sabi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.278.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2012 que:

- L'assemblée accepte la démission de Madame Laurence BARDELLI de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Cristian CORDELLA de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Vincent CORMEAU de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission d'AS Baltija Services Ltd de sa fonction de Commissaire.
- L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur et Président Monsieur GOFFINET Pierre, administrateur, né le 15 septembre 1971 à Bastogne demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L – 1940 Luxembourg. L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur GROSSMANN Herbert, administrateur, né le 06 octobre 1921 à Luxembourg, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg. L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur FONTAINE Dominique né le 19 novembre 1965 à St Mard (Belgique), demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée "AT-CONSULTING S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 41 Avenue Victor Hugo L -1750 Luxembourg RC 145722.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son siège actuel au 370, Route de Longwy, L – 1940 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022171/26.

(120028444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.857.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de CITCO C&T (LUXEMBOURG) S.A.

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de Citco C&T (Luxembourg) S.A. (la "Société"), tenue le 3 Février 2012 il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Ernst-Pieter Knupfer, de sa fonction d'administrateur avec effet au 3 Février 2012;
- d'accepter la nomination de Mr Joannes Baptista Brekelmans ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 3 Février 2012, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 3 Février 2012.

Christelle Ferry

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012021810/17.

(120028426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Porto Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.884.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012025057/12.

(120032604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.
